



ARRÊTÉ

N° : 2024-28

Exécutoire le : 26 JUIN 2024

Publié / Notifié le : 26 JUIN 2024

Visé le : 26 JUIN 2024

FINANCES

Nomination en qualité de mandataires saisonniers de Mesdames Fabienne BAYET, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Camille BRAULT, Callista ONIMUS, Orlane PAULIN, Camille FOURNIER, Laura CARTONE, Madeline PETREL, Coline CHAPTAL, Marine HELIE DE LA HARIE, Migdi CASTRO pour le fonctionnement de la régie de recettes d'AQUALAC

Le Président,

- VU l'arrêté 2022-26 du 11 juillet 2022 portant modification de la régie de recettes au centre aquatique Aqualac,
- VU l'arrêté du 24 juin 2020 N° 2020/15 portant nomination de Madame Amandine GIREL épouse BAS en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes d'AQUALAC, et Messieurs Julien BOURGÈS, Sylvain HEMERY et Philippe PARMIER, mandataires suppléants, à compter du 20 juin 2020,
- VU la délibération en date du 14 novembre 2023 fixant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP)
- VU l'avis conforme de Monsieur le Trésorier Principal d'AIX-LES-BAINS, en date du 23 juin 2024

Considérant la nécessité de compléter la liste des mandataires pour le fonctionnement de la régie de recettes d'Aqualac,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : NOMINATION

Mesdames Fabienne BAYET, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Camille BRAULT, Callista ONIMUS, Orlane PAULIN, Camille FOURNIER, Laura CARTONE, Madeline PETREL, Coline CHAPTAL, Marine HELIE DE LA HARIE, Migdi CASTRO sont nommées pendant le déroulement de leur contrat saisonnier 2024, mandataires de la régie de recettes d'AQUALAC pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : MODALITES

Mesdames Fabienne BAYET, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Camille BRAULT, Callista ONIMUS, Orlane PAULIN, Camille FOURNIER, Véronique FELTRACCO-BOVAGNET, Madeline PETREL, Coline CHAPTAL, Marine HELIE DE LA HARIE, Migdi CASTRO ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituée comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal. Elles doivent encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Mesdames Fabienne BAYET, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Camille BRAULT, Callista ONIMUS, Orlane PAULIN, Camille FOURNIER, Laura CARTONE, Madeline PETREL, Coline CHAPTAL, Marine HELIE DE LA HARIE, Migdi CASTRO sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une ampliation sera notifiée aux intéressés.

Une copie du présent arrêté sera adressée au comptable de la collectivité.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 25 juin 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2024-28 : Nomination en qualité de mandataires saisonniers de Mesdames Fabienne BAYET, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Camille BRAULT, Callista ONIMUS, Orlane PAULIN, Camille FOURNIER, Laura CARTONE, Madeline PETREL, Coline CHAPTAL, Marine HELIE DE LA HARIE, Migdi CASTRO pour le fonctionnement de la régie de recettes d'AQUALAC

Date de transmission de l'acte : 26/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 26/06/2024

Numéro de l'acte : Ar656 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240625-Ar656-AR

Date de décision : 25/06/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.1. Régies de recettes et/ou d'avances

